

---

Adresse du comité de surveillance de la commune d'Igé (Orne) qui annonce l'envoi du produit des dépouilles des églises et invite la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix, lors de la séance du 6 floréal an II (25 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du comité de surveillance de la commune d'Igé (Orne) qui annonce l'envoi du produit des dépouilles des églises et invite la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix, lors de la séance du 6 floréal an II (25 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 336-337;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_28345\\_t1\\_0336\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28345_t1_0336_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

## 38

La société populaire de Brutus-le-Bourg, département de la Nièvre, annonce qu'elle a monté, armé et équipé un cavalier jacobin, et que les dépouilles des églises de cette commune, d'où le fanatisme a disparu, sont en route pour Paris. Elle remercie la Convention nationale de ses sublimes travaux, de son imposante énergie contre les conspirateurs et les traîtres, et lui demande de demeurer à son poste jusqu'à ce que tous les ennemis de la République soient terrassés.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Brutus-le-Bourg, s.d.] (2).

« De bons villageois composant une société populaire, viennent mêler leur tribut d'éloges à celui qu'on vous offre de toutes parts; ils ont connu vos immenses travaux, votre amour pour le peuple, votre énergie pour soutenir sa cause; ils ont juré de vous rester fidèles et viennent aujourd'hui vous le dire avec confiance et simplicité.

Oui, Législateurs, le génie de la liberté triomphera par vous de tous les obstacles; Pourrions-nous en douter après tous les miracles révolutionnaires que votre prudence et votre fermeté ont opérés pour le salut du peuple. Dépositaires de la foudre nationale, avec quel succès vous l'avez dirigée contre les traîtres et les conspirateurs. Le tyran frappé, son trône réduit en poudre; Lyon, l'infâme Toulon rendus à la liberté, tous les vils suppôts du fédéralisme expirant sous le glaive de la loi, voilà vos titres à la reconnaissance des républicains.

Une nouvelle trame était ourdie contre la liberté, des scélérats abusant de la confiance du peuple étaient résolus de l'assassiner, Hébert et ses infâmes complices en voulaient à la Convention et aux Jacobins...

O génie de la République! tu n'as pas permis qu'elle succombât et les monstres ont expié leurs forfaits. Serrez-vous, braves Montagnards, soyez unis et le peuple est encore une fois sauvé. Nous ne reconnaissons d'autre point de ralliement que la Convention, d'autre secte républicaine que les Jacobins. Nous vous envoyons les dépouilles de nos églises et l'assurance que partout le fanatisme est aux abois. Notre société fait aussi le don d'un cavalier jacobin, monté, armé et équipé; elle demande quelle sera sa destination; enfin elle jure attachement et fidélité à la Montagne, la mort des tyrans et des conspirateurs et vous invite à rester à votre poste jusqu'à ce que la guerre de la liberté soit terminée. »

FIRINOY (présid.), CORNU (secrét.),  
DEMOYON, BEAUMEL.

(1) P.V., XXXVI, 137. B<sup>4n</sup>, 7 flor. et 14 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>). C'est la commune de Saint-Révérien.

(2) C 301, pl. 1078, p. 29.

## 39

Le citoyen Drouère, au nom du comité de surveillance de la commune d'Igé, adresse à la Convention nationale copie d'un procès-verbal de ce comité, qui constate que les habitants de cette commune ont arrêté qu'il sera fait directement à la Convention l'envoi de l'argenterie de leur ci-devant église.

Il félicite la Convention sur ses travaux, et l'invite à rester à son poste jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Igé, 8 vent. II; au présid. de la Conv.] (2).

« Citoyen,

Nous t'adressons ci-joint, copie du procès-verbal de la délibération que nous avons passé le quintidi de ce mois concernant l'envoi de dépouilles de notre église. Tu verras en la lisant notre dévouement pour la Convention nationale et la patrie. Nous mettons demain 9 marcs d'argenterie à la messagerie à ton adresse, provenant de notre église n'ayant autre chose à envoyer, point d'ornement doré ou galonné en or ou argent. Nous t'invitons à nous en accuser la réception, et la Convention nationale à rester à son poste jusqu'à la paix. La félicitons de ses travaux. S. et F. »

DROUÈRE (commissaire des ass. prim.).

[Extrait des reg. du C. révol.]

Aujourd'hui 5 ventôse de l'An II de la République une et indivisible, le Comité de surveillance de la commune d'Igé, district de Belême, département de l'Orne, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, s'est rendu en corps à la Chambre commune où étaient les maire, officiers municipaux, agent national et le conseil général, présidés par le citoyen François Pequigneau, maire; le citoyen Drouère, membre du conseil de surveillance et commissaire des assemblées primaires, a porté la parole et a dit: Citoyens, il existe en cette commune de l'argenterie superflue, un calice, une patène et une custode. La nation, a besoin de ces objets pour les convertir en numéraire et faire la guerre aux tyrans coalisés pour détruire notre sainte liberté, nous devons donc en faire le sacrifice, nous devons tout faire pour notre patrie. L'assemblée a répondu par l'organe de son président: nous n'avons rien de plus à cœur que d'être utiles à la nation, mais il y a encore des âmes faibles et timorées qui pourraient le trouver mauvais, je demande que l'assemblée aille en corps trouver le citoyen Gondouin, ministre du culte catholique qui se fera un grand plaisir de les éclairer par son patriotisme et sa fermeté; il ne manquera pas de les y faire consentir et nous mettra hors des reproches qu'ils pourraient nous faire. L'assemblée a parti en corps et s'est rendue chez le citoyen ministre. Le président lui a fait part de l'inten-

(1) P.V., XXXVI, 138. B<sup>4n</sup>, 7 flor. et 14 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 301, pl. 1078, p. 30, 31.

tion de l'assemblée, et il l'a approuvée en disant : nous aurions dû le faire plus tôt, je vous assure qu'aujourd'hui avant ma messe où tout le général des habitants va être assemblé, ils vont en être instruits et accepteront, je vais leur prouver que cela est de droit. Le peuple assemblé, le citoyen ministre a fait connaître qu'ils ne devaient pas y trouver la moindre difficulté par les moyens dont il s'est servi, et aussitôt toute la commune entière s'est levée : il faut le faire partir sur le champ, nous devons tous venir au secours à notre chère patrie opprimée par les tyrans coalisés, et que tous ces objets soient adressés directement à la Convention nationale, ainsi que copie du présent procès-verbal en l'invitant de nous accuser la réception; le tout pesant 9 marcs. Ainsi a fini l'assemblée par des cris mille fois répétés : vive la République, vive la Montagne, et invitent la Convention nationale à rester à son poste jusqu'à la paix. Délibéré les jour et an que dessus.

François PEQUINEAU (*maire*), DROUÈRE, GROUAS, CREITOT, MILCENT, GONDOUIN, FILLION, LAURIER, etc. (*sic*).

P.c.c. : DROUÈRE.

## 40

Les membres du conseil général et le comité de surveillance de la commune de Troissereux (1), district de Beauvais, département de l'Oise, félicitent la Convention nationale sur ses travaux, et l'invitent à rester à son poste.

Ils ont déposé au district l'argenterie du ci-devant culte, et ont donné, pour les défenseurs de la patrie, 14 paires de bas, 14 paires de souliers neufs, et 31 chemises.

Ils renouvellent le serment de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang, pour protéger le respect dû à la représentation nationale, et pour l'entière destruction des tyrans et de tous les ennemis de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Troissereux, 27 plu. II] (3).

« Citoyens,

La commune de Troissereux, chef-lieu de canton, district de Beauvais, département de l'Oise, ne veut pas être des dernières à vous féliciter sur vos travaux; elle vous conjure instamment, au nom sacré de la Patrie, qui vous est si chère, de ne pas quitter votre poste, que vous n'ayez assuré le parfait bonheur de la République, pour lequel vous avez travaillé jusqu'à ce moment avec tant de zèle et de succès.

Notre commune est à la hauteur de la révolution, elle a unanimement abjuré tout fanatisme pour suivre le culte de la Raison, de la liberté et de l'égalité que nous regardons comme autant de divinités que l'ignorance seule de nos pères leur a pu leur faire méconnaître.

Nous avons débarrassé notre église des frivolités qu'un prêtre imposteur y avait consacrées;

nous avons unanimement arrêté d'y former un temple à la Raison, et nous avons déposé toute notre argenterie pesant 9 marcs 4 gros, dans la caisse du district, afin que, convertie en monnaie, elle devienne une ressource de plus contre nos ennemis. Nous réclamons de la Convention qu'elle veuille nous conserver notre ci-devant église pour notre temple de Raison.

Nous avons célébré avec transport le triomphe de nos braves défenseurs à Toulon; une réunion civique dans un banquet frugal, apporté par chaque famille a resserré et consacré nos sentimens de fraternité.

Les dons en bas, souliers, chemises ont afflué sur l'autel de la patrie, et notre petite commune a, du premier abord, fourni 14 paires de souliers neufs, 14 paires de bas tout neufs aussi et 31 chemises; notre zèle n'en restera pas là.

Nous comptons 26 de nos concitoyens au nombre des défenseurs de la République. Nous avons fait en août 1792 un soldat au nom de la commune, moyennant une haute paye de 10 s. qu'il a reçue de nous pendant 8 mois et demi.

Il a été porté de notre commune dans la caisse du district 1800 livres en or et argent qui ont été converties en assignats républicains et qui ont été portés à l'emprunt volontaire avec 1200 autres livres en assignats, par deux de nos concitoyens qui ne sont riches que de leur amour pour la liberté.

Nous avons rempli toutes les réquisitions qui nous ont été faites, et nous nous sommes dépouillés de ce qui nous était nécessaire (pour arriver à la prochaine récolte en grains et fourrages de notre propre consommation) pour venir au secours de nos vigoureux défenseurs, et de nos braves frères de Paris.

Nous avons tous juré, citoyens représentans, et nous le répétons sans cesse le serment de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour protéger le respect dû à la Convention nationale et pour l'entière destruction de tous les rois et tyrans ennemis de notre chère patrie. Vive la République.»

ROISIN (*maire*), LETHEUX, PELLETIER, SOYER, DACHEZ, LEVASSEUR, Philippe MERCIER, MIGNON, BENOIST [et 26 signatures illisibles].

Les membres composant le Comité de surveillance de la commune de Troissereux, après avoir pris lecture d'une adresse que le conseil général envoie à la Convention nationale, et dont il leur donne communication, reconnaissent qu'il n'y a rien à ajouter aux sentimens de vrai et pur républicanisme qui animent cette commune; l'adresse a, en conséquence, été adoptée à l'unanimité pour être couverte des signatures des membres présens qui ne cesseront d'être animés des mêmes sentimens et elle reste sur le champ couchée sur le registre du comité.

Guerre, jusqu'à leur entière destruction aux despotes, aux tyrans et à tous les traîtres ennemis de notre liberté. Respect et reconnaissance éternelle et amour inviolable envers cette sainte Montagne qui s'est élevée pour le soutien de la République et le parfait bonheur des sans-culottes. Tels sont les sentimens que conserveront jusqu'au dernier soupir les membres soussignés du comité de surveillance de Troissereux.»

BOSQUITON, BOUCHÉ, FOSSIER, LEFORT.

(1) Et non pas Troissereaux.

(2) P.V., XXXVI, 138. B<sup>in</sup>, 7 flor. et 13 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>e</sup>); J. Univ., n° 1625.

(3) C 301, pl. 1078, p. 32.